



STOP GAZETTE

N° 5 du 5 MARS 2021

Le conseil municipal votera en mars le budget 2021 qui aura pour objectif de répondre à deux attentes de la population : la propreté du village et la sécurité routière.

Malgré le besoin impératif de faire des économies de fonctionnement, la mairie recrutera un saisonnier pour renforcer l'équipe technique et déléguera l'entretien des deux cimetières à une entreprise extérieure.

Les investissements porteront principalement sur des travaux de voirie. Le coût de ces investissements nous obligera à faire des choix.

Je reviendrai plus en détail sur le budget dans le prochain numéro.

Nicolas Habare
Votre maire

COVID 19

Les personnes de plus de 75 ans peuvent s'inscrire à la mairie pour être vaccinées à Witry les Reims.

En effet, après inscription, elles seront contactées par le Grand Reims pour fixer le RDV.

Inscription par téléphone au 03.26.97.50.56
ou par mail à accueil.bourgogne@orange.fr



COMPOSTEURS
PARTAGES

COMPOSTER, C'EST GAGNER

Derniers jours pour vous inscrire dans le cadre du projet de la mise en place de deux composteurs partagés sur notre commune :

Le premier sera situé à Fresne, sur le site de l'ancienne mare et le deuxième, près de l'ancienne école à Bourgogne.

Renseignements et inscriptions :

bourgognefresne.espacesverts@gmail.com

Date limite le 10 Mars 2021

MANŒUVRE DE CENTRES D'INTERVENTION DE POMPIERS



Dimanche 7 février dernier, dès 8h, trois centres d'intervention de pompiers : Bourgogne, Witry les Reims et Auménancourt ont réalisé des manœuvres dans notre commune sur le thème « secours à la personne »

Des exercices de simulations : Sauvetage en cage d'escalier inaccessible, accès à la victime à l'échelle, massage cardiaque, défibrillateur, exercice d'aspiration dans la fosse de réserve incendie de Bourgogne...



Florence, coiffeuse à domicile

Depuis 1986, Madame Florence Pouy exerce son métier de coiffeuse. Après 23 ans de salariat sur Reims, elle décide de s'installer sur notre commune en tant que coiffeuse à domicile.

Originaire de Dormans, où elle effectue ses premières coupes, elle poursuit sa formation sur Reims. Elle passera 20 ans dans le même salon, dont elle ne souhaitera pas prendre la suite.

Notre coiffeuse décide de privilégier sa vie personnelle en se lançant à son compte. Ce choix, elle ne l'a jamais regretté, cela lui permet de prendre plus le temps, de créer du lien avec ses clients.

Une clientèle plutôt âgée (mais également de jeunes mamans, des travailleurs à domicile, etc.) ou simplement à mobilité réduite à qui elle permet de retrouver une image de soi positive, le tout à domicile. Elle sait s'adapter aux personnes, lieux et difficultés de chacun et chacune.

Tous les mardis après-midi, Florence coiffe les résidents de l'EHPAD Le Grand Jardin.

Le COVID a également frappé cette petite entreprise suite aux différents confinements et couvre-feu actuel. Florence prend toutes les dispositions nécessaires en termes d'hygiène (blouse à usage unique, serviettes du client, etc.).

Florence se déplace tout autour de son domicile.

Sa touche ? Des bases classiques, des techniques éprouvées, une clientèle fidèle, voici les maîtres mots de Florence.

Florence, coiffeuse à domicile

40, rue de la Vallée à Fresne

06 23 60 95 67

Floreg.pouy@gmail.com

<https://www.coiffure-domicile-reims.fr/contact>

ETAT CIVIL



LEMAIRE Victoire



La recette des petits cuistots

le saviez vous

AVANT / APRÈS ... Rue de la Libération



Avant 1914, la Grande Rue de Bourgogne était jalonnée de bornes de pierre destinées à protéger les maisons des roues des charrettes. De nos jours ce manque de trottoirs pose problème.



Les merveilles

Si vous aimez l'étiquette!

- Dans un grand saladier, battez les oeufs, puis ajoutez le beurre, les sucres et la levure. Rajoutez petit à petit la farine et mélangez.
- Formez une boule et laissez reposer environ 30 mn. Sur un plan de travail fariné, étalez la pâte sur 2 mm d'épaisseur. Découpez des losanges et incisez le centre de chacun d'entre eux.
- Plongez les losanges dans la friteuse et retournez-les pour faire dorer l'autre face. Déposez ensuite sur du papier absorbant. Saupoudrez de sucre glace au moment de servir.

ASTUCE
Vous pouvez ajouter des zestes d'orange c'est délicieux !

60 g de beurre fondu
250 g de farine
2 oeufs
100 g de sucre
1 sachet de sucre vanillé
1/2 sachet de levure chimique
Une pincée de sel

www.monetiquette.fr

LES PROMENADES DE BOURGOGNE



Les promenades font partie du charme de Bourgogne. Cet espace arboré a pris racine sur les anciens remparts du village. Beaucoup de mauvaises habitudes ont été prises pendant les travaux d'assainissement et aujourd'hui nous constatons que trop de véhicules stationnent ou circulent sur cet espace.

Les détériorations de nos zones enherbées ou nos parterres de fleurs gâchent le travail de nos agents. Le maire travaille sur un arrêté classifiant les promenades comme espaces verts et sur l'interdiction du stationnement ou de la circulation sur ces espaces verts. Dès à présent, les riverains sont invités à stationner leurs véhicules sur la voirie. Ces arrêtés pourront conduire à verbaliser les contrevenants d'une contravention de deuxième classe.

Afin d'éviter d'arriver à de tels désagréments, des élus ou nos agents des espaces verts iront à la rencontre des riverains pour relever les éventuels problèmes afin de trouver des solutions le cas échéant.



Les dépôts sauvages : Un véritable fléau pour notre commune

La prolifération anarchique des dépôts illégaux de déchets constitue une nuisance pour l'environnement et porte atteinte à l'harmonie et à la qualité des espaces naturels.

Un dépôt illégal est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être.

Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication....

Ils provoquent des nuisances visuelles et olfactives. Les dépôts de déchets sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975, mais ils font toujours partie de notre paysage bien que la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.

Tous les dépôts de déchets ne respectant pas les conditions de remise réglementairement fixées peuvent être sanctionnés. A titre d'exemple, déposer un sac poubelle dans un container de déchets en verre peut exposer, à l'instar d'un dépôt de déchets devant les grilles d'une déchèterie, au paiement d'une amende



forfaitaire de 35€ (75€ si elle n'est pas payée dans les 45 jours) et, faute de paiement, à une amende pouvant aller jusqu'à 150€.

Selon le type de déchet et la façon dont il est sauvagement déposé, le détenteur ou producteur de celui-ci peut être sanctionné, soit par une contravention allant de la 1^{ère} classe à la 4^{ème} classe, soit d'une peine d'emprisonnement de 2 ans, accompagnée d'une amende de 75000€.

MAIRIE DE BOURGOGNE-FRESNE 2 place de la Mairie 51110 BOURGOGNE-FRESNE

Tel 03 26 97 50 56 / accueil.bourgogne@orange.fr

 Mairie.Bourgogne.Fresne

 Mairie_de_bourgogne_fresne

www.bourgogne-fresne.fr

Bulletin mensuel d'informations

Editeur : Mairie de Bourgogne Fresne

Directeur de la publication : Nicolas Habare

Directeur de la rédaction : Carole Sangnier

Tirage par nos soins : 690 exemplaires

Numéro ISSN en cours